

ANNEXE N°9

Liste des occupants qui procèdent eux-mêmes à la consultation des occupants du domaine public lors de l’instruction technique

Services techniques de la Ville de Paris

Titulaire d’un traité de concession ou d’une convention de concession :

- Réseau urbain de climatisation (CLIMESPACE)
- Réseau de chauffage urbain (CPCU)
- Réseau d’électricité (ERDF)
- Réseau de gaz (GRDF)
- Réseau d’eau (Eau de Paris)

Occupant en application de l’article L47 du code des postes et télécommunications

Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)

Société Nationale des Chemins de Fers Français (SNCF)

Société des transports pétroliers par pipeline (TRAPIL)

Réseau de transport d’électricité (RTE)

Réseau de transport de gaz (GRT gaz)

Entreprises intervenant dans le domaine géotechnique (reconnaissance des sols, dépollution, ...)